



THERMOFLAN

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de publication
29-mai-2020

Date de révision
29-mai-2020

Numéro de révision
2.7

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit

Encre UV LED C NOIRE Type L

Nom du produit

Encre pour imprimante UV

Catégorie de produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Opérations d'impression

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

THERMOFLAN -
259 Chemin de la Cote
F-30120 MOLIERES CAVAILLAC / FRANCE
Tel. 04 67 81 14 41
Numéro de téléphone d'appel d'urgence 04 67 81 14 41

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie C - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360FD)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

2.3 Autres dangers**Autres dangers**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Dangers généraux

Aucune information disponible

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

Composant	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	No REACH.	Remarque
1-éthénylhexahydro-, 2H-Azépín-2-one	218-787-6	2235-00-9	30 - 60	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Eye Irrit. 2A (H319) Skin Sens. 1B (H317) STOT RE 1 (H372) [liver, respiratory system]	01-2119977109-27-xxxx	
Ester 2-phénoxyéthylrique, de l'acide 2-propénoïque	256-360-6	48145-04-6	10 - 30	Skin Sens. 1A (H317) Repr. 2 (H361fd) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119980532-35-xxxx	
Tetrahydrofurfuryl acrylate esters	219-268-7	2399-48-6	10 - 30	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) Repr. 1B (H360Df) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2120738396-46-xxxx	
Diacrylate d'hexaméthylène	235-921-9	13048-33-4	5 - 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119484737-22-xxxx	
Oxyde de	278-355-8	75980-60-8	5 - 10	Skin Sens. 1B (H317)	01-2119972295-29-	

diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411)	xxxx	
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	400-600-6	71868-10-5	1 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Repr. 1B (H360FD) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-0000015054-80-xxxx	
Noir de carbone	215-609-9	1333-86-4	1 - 5	Not Classified	01-2119384822-32-xxxx	1
Glycerol propoxy triacrylate (GPTA)	500-114-5	52408-84-1	< 1	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119487948-12-xxxx	

Remarque

N ° REACH: Le (s) numéro (s) d'enregistrement ne peut pas être fourni parce que la (s) substance (s) sont exemptées (s) ou ne sont pas encore tenues d'être enregistrées sous REACH

1. Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation (rougeur, éruption, cloques), consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. Jet d'eau. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie. Sous l'effet de la chaleur, une polymérisation dangereuse peut se produire pendant un incendie. Les récipients fermés peuvent éclater violemment.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau. Les récipients hermétiquement fermés peuvent s'éventrer en cas d'échauffement.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Ventiler la zone. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les vapeurs. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer puis récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13). Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à des températures comprises entre 18°C et 32°C. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de la lumière du jour. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Aucune information disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Le Royaume Uni
Noir de carbone 1333-86-4	STEL: 7 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³
Composant	France
Noir de carbone 1333-86-4	TWA/VME: 3.5 mg/m ³
Composant	Espagne
Noir de carbone 1333-86-4	TWA/VLA-ED: 3.5 mg/m ³
Composant	Portugal
Noir de carbone 1333-86-4	TWA/VLE-MP: 3 mg/m ³
Composant	Finlande
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³
Composant	Danemark
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³
Composant	Pologne
Noir de carbone 1333-86-4	TWA/NDS: 4 mg/m ³ inhalable fraction
Composant	Norvège
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³

Composant	Irlande
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction STEL: 15 mg/m ³ inhalable fraction

Composant	Australia TWA
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composant	DNEL - Dermal (Workers)	DNEL - Inhalation (Workers)
1-éthénylhexahydro-, 2H-Azépín-2-one 2235-00-9	0.7 mg/kg (Systemic long term)	4.9 mg/m ³ (Systemic long term) 0.17 mg/m ³ (Local long term)
Ester 2-phénoxyéthylrique, de l'acide 2-propénoïque 48145-04-6	1.5 mg/kg (Systemic long term)	10 mg/m ³ (Systemic long term) 77 mg/m ³ (Local long term)
Tetrahydrofurfuryl acrylate esters 2399-48-6	4.9 mg/kg (Systemic long term)	1.73 mg/m ³ (Systemic long term)
Diacrylate d'hexaméthylène 13048-33-4	2.77 mg/kg (Systemic long term)	24.5 mg/m ³ (Systemic long term)
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine 75980-60-8	1.1 mg/kg (Systemic long term)	3.5 mg/m ³ (Systemic long term)
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one 71868-10-5	0.4 mg/kg (Systemic long term)	2.82 mg/m ³ (Systemic long term)
Noir de carbone 1333-86-4	No data found	2 mg/m ³ (Systemic long term) 2 mg/m ³ (Local long term)
Glycerol propoxy triacrylate (GPTA) 52408-84-1	1.04 mg/kg (Systemic long term)	3.7 mg/m ³ (Systemic long term)

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures techniques**

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. En cas de probabilité d'éclaboussures : Porter un écran facial approprié. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de protection. Écran facial. Éviter le contact avec les yeux. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (recommandé: indice de protection 6, temps de perméation correspondant à plus de 480 minutes): p. Ex. caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm) et autres
Note complémentaire: Les spécifications sont basées sur des tests, des données de la littérature et des informations des fabricants de gants. Compte tenu de la diversité des

conditions, l'utilisation pratique d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être beaucoup plus courte que le temps de perméation déterminé par des tests. En raison des différents types de gants, les instructions d'utilisation du fabricant doivent être respectées.

Remplacez les gants immédiatement en cas de déchirure ou si vous remarquez un changement d'aspect tel que la dimension, la couleur, la flexibilité.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur. Le choix de l'air fourni purifiant l'air ou à pression positive dépendra de l'opération spécifique et de la concentration potentielle du produit dans l'air.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Aspect	coloré Liquide
Odeur	Sucrée Légère acrylique	Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	> 149 °C / 300 °F	
Point d'éclair	> 94 °C / > 201 °F	Pensky Martens Closed Cup (PMCC)
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité	1.06	
Hydrosolubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

9.2 Autres informations

Point de ramollissement	Aucune donnée disponible
-------------------------	--------------------------

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Ne pas stocker de plus longues périodes à des températures supérieures à 93°C (200°F).

10.4 Conditions à éviter

Températures supérieures à 93 °C / 200 °F. Protéger de la lumière du jour. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agent réducteur.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact cutané	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	915.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	3,227.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Composant	DL50 par voie orale
Ester 2-phénoxyéthylrique, de l'acide 2-propénoïque 48145-04-6	= 4660 µL/kg (Rat)
Diacrylate d'hexaméthylène 13048-33-4	= 5 g/kg (Rat)
Noir de carbone 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)

Composant	DL50, voie cutanée
Diacrylate d'hexaméthylène 13048-33-4	= 3600 mg/kg (Rabbit)

Corrosion/irritation cutanée

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves brûlures. (d'après les composants).

Domage/irritation de l'œil

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de sévères lésions oculaires. (d'après les composants).

Sensibilisation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une allergie cutanée. (d'après les composants).

Effets mutagènes	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Effets cancérogènes	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Effets sur la reproduction	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (d'après les composants).
CMR, catégories 1 et 2	Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont classées dans la Communauté Européenne comme carcinogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction

Composant	CMR, catégories 1 et 2
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine 75980-60-8	Repr. 2
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one 71868-10-5	Repr. 1B

STOT - exposition unique	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
STOT - exposition répétée	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (d'après les composants).
Effets sur certains organes cibles	Foie, Système respiratoire.
Danger par aspiration	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (d'après les composants).

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

0 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Composant	Poisson
1-éthénylhexahydro-, 2H-Azépín-2-one 2235-00-9	96h LC50 Danio rerio: = 307 mg/L [static]
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one 71868-10-5	96h LC50 Danio rerio: = 9 mg/L [static]
Glycerol propoxy triacrylate (GPTA) 52408-84-1	96h LC50 Danio rerio: = 5.74 mg/L [static]

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Confiner et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences de transport spécifiques à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume du conteneur et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le transport peuvent être trouvées dans les réglementations spécifiques à votre mode de transport. Il incombe à l'organisation de transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables en matière de transport du matériel.

ADR Non réglementé
Exception: si en quantités de 5L ou moins (par emballage intérieur) pour liquides ou 5KG ou moins (par emballage intérieur) pour les solides, ces articles peuvent être expédiés comme non réglementés [des exigences générales d'emballage supplémentaires doivent être respectées, voir la disposition spéciale ADR 375]

ICAO / IATA / IMDG / IMO Non réglementé
Exception: si en quantités de 5L ou moins (par emballage intérieur) pour liquides ou 5KG ou moins (par emballage intérieur) pour les solides, ces articles peuvent être expédiés comme non réglementés [des exigences générales d'emballage supplémentaires doivent être respectées, voir la disposition spéciale A197 de l'ICAO / IATA]
Exception: si en quantités de 5L ou moins (par emballage intérieur) pour liquides ou 5KG ou moins (par emballage intérieur) pour les solides, ces articles peuvent être expédiés comme non réglementés [des exigences générales d'emballage supplémentaires doivent être respectées voir code IMDG 2.10.2.7]

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Inventaires internationaux

Pour plus d'informations, contacter : Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur aval/distributeur)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende - Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale

Date de révision 29-mai-2020

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité